# Dispositif coup de pouce Jeunes

Le dispositif "Coup de pouce Jeunes", initié par la Ville d'Epernay et coordonné par le Point Information Jeunesse, est dédié aux jeunes sparnaciens.




Il a vocation à proposer, sous certaines conditions, la prise en charge partielle des formations suivantes :

- la première partie des frais de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.), à hauteur de 470 € maximum
- la troisième partie des frais de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.), à hauteur de 390 € maximum
- la première partie des frais de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.), à hauteur de 650 € maximum

**Montant de l'aide :**

La Ville d'Épernay prend en charge une partie de la formation. Un candidat ne peut bénéficier deux fois de l'aide allouée.

**Critères d'accès au dispositif :**

- résider à Epernay
- être âgé de 16 à 25 ans
- avoir un casier judiciaire vierge (volet n°3)
- le revenu brut global du demandeur, de ses parents ou de son tuteur légal ne doit pas être supérieur aux grilles du barème d'attribution (ligne 14 de l'avis d'imposition inférieure à 900), revenus perçus à l'étranger inclus. **Impôts 2026 sur les revenus 2025.**

**Pièces à fournir :**

- justificatif de domicile
- photocopie de la pièce d'identité
- avis d'imposition 2026, sur les revenus 2025
- extrait du casier judiciaire (volet n°3)
- attestation d'assurance responsabilité civile
- autorisation parentale pour les mineurs

**Critères d'attribution :**

- faire preuve de motivation
- avoir le sens des responsabilités

**Remise des dossiers :**

Télécharger le dossier d'inscription

Remettre le dossier complet avec pièces justificatives **en main propre** au Point Information Jeunesse

(5, place Bernard-Stasi), aux horaires d’ouverture au public.

Contact

**Renseignements :**

5, place Bernard-Stasi 51200 Epernay

03 26 53 54 62/63

Documents
Dossier d'inscription dispositif "Coup de pouce Jeunes"
Liens utiles
Point Information Jeunesse